

CHRONOLOGIE : LE CHRISTIANISME EN ALSACE

Vers 33, Jésus Christ est crucifié à Jérusalem. C'est le début de la prédication de ses disciples, qui, assurés de la Résurrection de Jésus, partent annoncer son enseignement dans le monde romain et vers la vallée de l'Euphrate. En 67, la mort de saint Paul à Rome et les persécutions menées à partir de l'empereur Néron sont une indication de la diffusion de cet enseignement. Vers 300 sont attestées les premières communautés chrétiennes dans la vallée du Rhin. Un évêque est cité pour Strasbourg en 343 : Amandus.

Le christianisme est d'abord un phénomène urbain : les chefs des communautés installées dans les villes prennent rapidement le relais des pouvoirs civils romains qui font défaut à l'époque des Invasions. À Strasbourg et à Bâle, l'évêque devient le chef de la cité : Amand (nom latin) et Arbogast (nom franc) figurent parmi les premiers titulaires de cette fonction religieuse autant que civile et militaire.

À partir du VI^e siècle apparaît le monachisme : petites communautés qui vivent sous l'autorité d'un abbé ou d'une abbesse, selon une règle de vie qui codifie le fonctionnement de la communauté. Ces communautés s'appuient sur les rois mérovingiens puis carolingiens, sur les ducs d'Alsace et sur les comtes du Nordgau et du Sundgau qui donnent des biens fonciers permettant aux monastères de disposer de revenus en nature et en hommes. Parmi ces fondations : Ebersmunster, Wissembourg, Munster, Murbach, Hohenbourg (Mont Sainte-Odile). Plus tard, ces monastères adoptent pour la plupart la règle de saint Benoît de Nursie. Au XII^e siècle intervient une seconde vague de fondations, avec l'ordre cistercien (fondé par Bernard de Clairvaux) : Lucelle, Pairis, Neubourg, Koenigsbruck.

À l'époque carolingien se met en place le réseau des paroisses, avec une église et un cimetière, desservie par un curé désigné par le seigneur local. Dans les villes, à partir du XIII^e siècle, apparaissent les couvents de mendiants : Franciscains, Dominicains, Ermites de saint Augustin. Ils prêchent, enseignent, assurent une pastorale qui entraînent souvent des conflits avec les curés des paroisses. Ces ordres mendiants ont des maisons accueillant des nonnes : Clarisses, Dominicaines (Unterlinden à Colmar). Les églises des Mendiants se caractérisent par une architecture simple, une large nef plafonnée avec un chœur profond, voûté.

À la fin du XV^e siècle se développe un fort besoin spirituel qui se manifeste par le développement de pèlerinages locaux, souvent liés au culte de la Vierge. Ce besoin prépare la diffusion très rapide du luthéranisme qui, débutant en 1517 à Wittenberg en Saxe, est enseigné dès 1521 en Alsace. Cherchant tout d'abord à réformer l'Église, il finit par développer une institution autonome de l'Église catholique romaine. Une seconde vague de passage à la réforme protestante intervient autour de 1575.

Le protestantisme se caractérise par une théologie basée sur une étude des textes bibliques et une simplification des rites, une piété personnelle nourrie de la méditation et de la prière personnelle. Seuls deux sacrements subsistent (sur sept dans l'Église catholique). Les pasteurs sont tenus d'acquérir une certaine érudition ; ils peuvent se marier. Le pouvoir civil est reconnu comme protecteur des Églises particulières, ce qui induit une déconcentration des institutions, liées au pouvoir civil : ainsi l'autorité religieuse du convent ecclésiastique de Strasbourg ne s'affirme que dans les territoires de la ville.

Au XVIII^e siècle, le protestantisme est stabilisé doctrinalement et territorialement. Avec l'arrivée du pouvoir royal français, il se trouve sur la défensive, le gouvernement royal favorisant nettement le catholicisme. La mise en place du simultaneum est l'expression la plus connue de cette politique.

À partir des décisions prises par le concile de Trente, tenu en réaction au mouvement protestant, l'Église catholique romaine se dote d'un corpus doctrinal mis au net. Les rites et les dévotions des siècles à venir sont conditionnés par les décisions prises à la suite de ce concile. En Alsace, l'application des principes décidés à Trente intervient à partir des années 1580. Une remise à plan des principes chrétiens, notamment quant à leurs relations avec la société contemporaine, est menée à partir de 1962 par le concile de Vatican II.

L'Église catholique est renforcée dans sa hiérarchie : l'évêque est le chef du diocèse. Les rites sont réformés et sévèrement réglementés. Le culte des saints est réaffirmé comme valable. Le clergé est appelé à être plus savant et surtout à faire preuve de moralité.

Quant au protestantisme, il se diversifie au long de la période moderne et contemporaine : les courants piétistes, orthodoxes, libéraux s'individualisent, parfois s'affrontent.

Avec les années 1960, de nouveaux comportements sociaux apparaissent et marquent une césure entre les religions traditionnelles et la société contemporaine. De nouvelles formes cultuelles, pour les catholiques et les protestants, se développent, mettant l'accent sur la convivialité, la confraternité et l'œcuménisme.